

DÉROGATION MINEURE

1242, rue Rémigny

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 décembre 2024 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 1242, rue Rémigny à Repentigny, portant le numéro de lot 2 183 911, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 14 novembre 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la marge latérale gauche à 1,01 m du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, afin de régulariser sa localisation, alors que le règlement exige une marge de 1,2 m minimum sur l'immeuble situé au 1242, rue Rémigny, portant le numéro de lot 2 183 911.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de novembre 2024.



L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat